

L'Etat peut-il reprendre le contrôle sur un brevet ?

Les brevets permettent la diffusion de l'innovation en garantissant aux acteurs l'exclusivité de leur innovation et le recouvrement des investissements consentis en R&D. Mais un Etat peut-il reprendre le contrôle sur un brevet ?

Prévu par l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) ratifié en 1994 par la toute nouvelle Organisation Mondiale du Commerce (OMC), les licences obligatoires permet de suspendre temporairement le monopole d'exploitation associé à un brevet sur un médicament et d'autoriser la concurrence générique pendant un temps déterminé.

Concrètement, l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) autorise les pays membres de l'OMC à adopter toute mesure nécessaire à la protection de la santé publique. Un pays peut alors, sous certaines conditions, autoriser un tiers à utiliser, produire et vendre un produit breveté sans le consentement du détenteur du brevet.

De plus, l'ADPIC prévoit des exceptions au brevet pour mettre un terme à des pratiques anticoncurrentielles comme le rationnement du marché ou un prix prohibitif portant préjudice à l'abordabilité (accessibilité ?) du médicament. Une licence obligatoire pourra alors être délivrée.

Cette possibilité a été utilisée par les autorités thaïlandaises pour traiter l'épidémie de VIH/Sida. La Thaïlande a décidé en 2006 de délivrer des licences obligatoires pour assurer la soutenabilité de son programme d'accès universel et gratuit aux traitements anti-sida mis en place en 2003. Le pays autorisa exclusivement une entreprise publique à produire des copies des médicaments brevetés.

Plus récemment en Inde, 54 médicaments de la liste essentielle viennent de voir leurs prix réduits de 55% afin de baisser les coûts des nouveaux traitements de l'hépatite C. La Colombie a lancé le 18 mai un ultimatum à Novartis sur le prix du Glivec® (imatinib), utilisé dans le traitement de la leucémie. Le gouvernement menace d'avoir recours à une licence obligatoire pour la fabrication générique du traitement.